

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PIEGE LAURAGAIS MALEPERE SEANCE DU 13/03/2025

DEL-13032025-27

Date de convocation :  
06/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 mars à 20 heures 30, le Conseil communautaire Piège Lauragais Malepère, légalement convoqué, s'est réuni à Carlipa, sous la présidence d'André VIOLA, Président.

Nombre de conseillers :

- en exercice: 62
- présents: 40
- procurations: 8
- votants: 48

Date de publication :  
\_\_\_\_\_

**PRESENTS :** Jean-Luc ARTIGUES, Brice ASENSIO, Bruno BERTRAND, Jean BONNAFIL, Marie-Hélène BOYER, , Bernard BREIL, Thierry CADENAT, Régis CALMON, André CATHALA, Pierre CAZAL, Philippe COMMELERAN, Jacques DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Jean-Marc ESTREM, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Dominique FROMILHAGUE, Florian GRIMMONPRE, Emilien GUILHEMAT, Jean-François IMBERT, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Maryse LALA LAFFONT, Éric LANNES, Philippe LANNES, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Anne-Marie MAZIERES, Aurélien PASSEMAR, Gilles PORTES, Pascale RASTOUIL, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

*Formant la majorité des membres en exercice*

**REPRESENTES :** Serge CAZENAVE par Brice ASENSIO, Muriel DENUC GUICHET par Pascale RASTOUIL, Éric DU FAYET DE LA TOUR par Régis CALMON, Jean Henry FARNE par Christian LUCATO, Claudie FAUCON MEJEAN par Jérôme DARFEUILLE, Hélène MARTY par Philippe LANNES, Michel PUJOL par Serge SERRANO, Florence SCIAU par Estelle VILESPY.

**ABSENTS :** Loïc ALBERT, Régis BRUTY, Sarah DANJOU, Michel GALANT, Lionel GARRIGUES, Bernard JUILLA, Catherine LASSALLE, Didier MATTIA, Jean-Claude MAURETTE, Paul PAINCO, Benjamin PEYRAS, Roselyne RIOS, Françoise RODE, Alain ROUQUET.

**Secrétaire de séance :** Aurélien PASSEMAR

**OBJET : Délibération de principe relative au projet TEPOS (Territoires à Energie Positive) 2026**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants,

**Considérant** que TEPOS signifie "Territoire à Énergie Positive", concept qui désigne un territoire engagé dans une démarche de transition énergétique visant à produire plus d'énergie renouvelable qu'il n'en consomme. Un rassemblement annuel a lieu sur un territoire lauréat.

**Considérant** que Monsieur le président rappelle aux membres du conseil communautaire les grands principes et l'organisation de rencontres annuelles par le réseau des Territoires en transition ainsi que la participation de conseillers et techniciens de l'intercommunalités à ces journées.

**Considérant** que les 4 communautés de communes membres du pays Lauragais souhaitent candidater ensemble au travers d'un consortium, aux côtés du PETR pour l'organisation des rencontres TEPOS 2026 afin de valoriser les expériences

Certifié exécutoire pour avoir été :

- transmis au contrôle de légalité le: .....
- publié le: .....

du Lauragais en transition.

Après une présentation des atouts du Lauragais pour cette candidature et du programme prévisionnel de ces rencontres,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
*à l'unanimité des membres présents*

**APPROUVE** l'accord de principe de candidater à TEPOS 2026 et engagement de principe relatif à la participation financière de la CCPLM à hauteur de 5000€.

**ACCEPTE** la décision de porter cette candidature du Lauragais à TEPOS 2026 au travers d'un consortium avec les 3 autres communautés de communes composant le Pays ainsi que le PETR.

Pour extrait certifié conforme,

**Aurélien PASSEMAR**  
Secrétaire de séance



**André VIOLA,**  
Président

